

Résolution du Comité Exécutif, Bruxelles, le 28 avril 1956

66_99

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Bruxelles, Belgique, le 28 avril 1956, a décidé de la résolution suivante :

- 1. **d'inviter** la section néerlandaise d'expliquer comment il lui a été possible de participer aux pourparlers visant la création d'une nouvelle organisation internationale d'ingénieurs-conseils, sans en prévenir la Fédération.
- 2. **d'adopter** la proposition Onsager pour la révision des Statuts.
- 3. **d'étudier** les conditions propres à permettre de réaliser une représentation compétente et adéquate des confrères des États-Unis d'Amérique au sein de la Fédération.
- 4. **de constituer** immédiatement un sous-comité chargé de prendre contact avec les associations nationales britannique et allemande.

Pour la section du Danemark	(s)
Pour la section de Finlande	(s)
Pour la section de Norvège	(s)
Pour la section de Suède	(s)